



PREFET DE L'EURE

ARRETE n° SCAED 15-23 **Portant délégation de signature en matière d'actes relevant de la fonction d'achat**

A Monsieur Gilles ROCHE,
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure

et à Monsieur Nicolas GOUGET DE LANDRES,
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de M René BIDAL, Préfet de l'Eure ;
- Vu le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, Préfet de l'Eure au 1^{er} septembre 2014 ;
- Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques de l'Eure, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de l'Eure ;
- Vu l'arrêté du 30 avril 2015 portant nomination de M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint de l'Eure.
- Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure, à effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2014-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, à effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° SCAED -14-74 du 1^{er} septembre 2014 est abrogé.

Article 4 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

08 SEP. 2015

Le Préfet,



René BIDAL